

AVIS D'ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à tous les contribuables de la Ville de Pohénégamook, que le conseil municipal de la Ville de Pohénégamook adoptera, les règlements suivants :

P.-456 Règlement d'emprunt pour les conduites d'eau et d'égout des rues Sainte-Marie et Saint-Jean

P.-457 Règlement d'emprunt pour les conduites d'eau et d'égout de la rue de la Fabrique

P.-458 Règlement d'emprunt pour la mise aux normes des infrastructures de traitement d'eau potable

P.-444 Règlement modifiant le règlement de zonage P.-413 pour accroître la densité résidentielle dans certains secteurs de villégiature

QUE ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

QUE compte tenu des restrictions d'accès à l'hôtel de Ville en temps de pandémie, toute personne intéressée pourra consulter lesdits règlements en communiquant avec la soussignée à l'adresse courriel suivante : gbouffard@pohenegamook.net

DONNÉ À POHÉNÉGAMOOK,
ce 23^e jour de mars 2021

Original signé par

Ginette Bouffard, greffière

Certificat de publication

Je, soussignée, Ginette Bouffard, greffière, confirme que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 23 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Pohénégamook, ce 23 mars 2021

Original signé par

Ginette Bouffard, greffière